

Première publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société coopérative dissoute: **Banque Raiffeisen de la Côte-Est, Etoy**
2.

Nom et siège de la société coopérative repreneuse:
Banque Raiffeisen Morges Venoge, Morges
3.

Echéance de préavis des créances: **06.01.2003**
4.

Adresse pour la déclaration des créances: Banque Raiffeisen Morges Venoge, rue de la Gare 27, case postale 192, 1110 Morges 1
5.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société coopérative dissoute d'annoncer leurs prétentions.
6.

Remarques: A défaut de manifestation contraire dans ledit délai, la Banque Raiffeisen Morges Venoge en deviendra débitrice. Décision par l'assemblée générale de la Banque Raiffeisen de la Côte-Est: 09.03.2001. Décision par l'assemblée générale de la Banque Raiffeisen Morges Venoge: 23.03.2001.

Union Suisse des Banques Raiffeisen
1010 Lausanne

(00755188)